

## Procès-verbal du comité syndical du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 septembre à 20h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

### Présents :

<b>Alby-sur-Chéran</b>	2 représentants	Jocelyne BOCH Jérôme LECOMTE
<b>Allèves</b>	2 représentants	Noëlle DELORME Yvonne TOURNIER
<b>Chainaz-les-Frasses</b>	2 représentants	Jean Marc MERME Cécile LOVICH (suppléante)
<b>Chapeiry</b>	2 représentants	Gilles ARDIN Gyliane CLERC
<b>Gruffy</b>	0 représentant	
<b>Héry-sur-Alby</b>	2 représentants	Jacques ARCHINARD Patrick CLAVEL
<b>Saint Sylvestre</b>	2 représentants	Sylvie LEIGNEL Marie-Hélène BARBEROT

**Nombre de délégués en exercice : 18**

**Nombre de délégués titulaires présents : 11**

**Nombre de délégués suppléants présents : 1**

Absents : Christophe DANTON, Roger FRANCHIOLO, Gilles VIVIAN, Marie-Luce PERDRIX, Catherine DIEMERT, Valérie LONCHAMBON, Claudine GROSJEAN.

**Pouvoirs : 4** : de Christophe DANTON à Jérôme LECOMTE ; de Roger FRANCHIOLO à Jocelyne BOCH ; de Gilles VIVIAN à Cécile LOVICH ; de Claudine GROSJEAN à Jacques ARCHINARD.

**Secrétaire de séance** : Noëlle DELORME

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Syndical, Madame la Présidente a souhaité qu'Antoine PARLANGE, nouveau Responsable de l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre (arrivé le 16 août 2022) et Rémy CARRERE qui deviendra officiellement le nouveau Responsable de l'Action Culturelle au 1er décembre 2022 soient présentés aux Elus du Syndicat.

**Monsieur Antoine PARLANGE** est le premier à prendre la parole et présente son parcours :

Violoncelliste et guitariste, titulaire d'un DUMI et d'un Master en Musicologie mention « Pratique musicale transmission et développement local » il a été amené à travailler autant dans la fonction publique territoriale, en tant que responsable de service, qu'en établissement d'enseignement artistique associatif en tant que professeur. Son parcours l'a conduit à devenir un musicien pédagogue, polyvalent, capable de développer et piloter des projets d'enseignement artistique adaptés au territoire.

Ses préceptes pour le développement de la structure s'orienteront vers :

- Prise en compte des spécificités liées aux milieux ruraux ;
- Instaurer une dynamique constructive.

Ensuite, Monsieur Rémy CARRERE prend la parole.

Recruté au 1er septembre 2022, afin d'assurer une passation constructive avec Christiane DUBONNET qui fera valoir ses droits à la retraite le 1er décembre 2022,

Après avoir suivi des études de gestion culturelle à NIMES, MONTREAL et ARLES, il retourne dans son Roussillon natal pour travailler comme Chargé de Communication et de développement au Festival de Jazz et Musiques du monde.

Ensuite, il choisit d'intégrer le réseau culturel français à l'étranger avec tout d'abord une expérience en Afrique comme Chargé de Mission Culturelle à l'Institut Français de MALABO en GUINEE-EQUATORIALE puis au GUATEMALA comme Directeur Culturel de l'Alliance Française à GUATEMALA CITY.

Il aura la charge de la programmation et la médiation culturelle. Il a conscience du défi qui l'attend, et poursuivra cet ambitieux travail de diffusion de la culture en milieu rural.

L'ensemble des Elus remercie chaleureusement Antoine et Rémy et leur souhaite la bienvenue au sein de la Collectivité.

Madame la Présidente reprend la parole et ouvre officiellement le Conseil Syndical.

## **Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 4 juillet 2022 à l'unanimité**

### **DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS**

#### **I- RESSOURCES HUMAINES**

Madame la Présidente présente successivement les projets en matière de ressources humaines :

##### **1) Création de poste non permanent CULTURE**

Christiane DUBONNET, actuelle Chargée de programmation et médiation culturelle fera valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> décembre 2022, après avoir fait naître et croître le service CULTURE du SIPA. Afin d'assurer un tuilage efficace, son remplaçant Rémy CARRERE a été recruté au 1<sup>er</sup> septembre 2022, assurant ainsi 3 mois de binôme.

Ainsi, sur la période de Septembre 2022 à Novembre 2022, il est nécessaire de créer un poste non permanent, au motif de surcroît temporaire d'activité, en référence à l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, sur le grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2022, Rémy CARRERE « basculera » sur le poste permanent qu'occupait Christiane DUBONNET jusqu'alors, qu'elle laissera donc vacant. Le poste non permanent créé ce jour arrivera à son terme naturellement à cette même date, sans autre formalité nécessaire.

## **2) Création de poste non permanent JEUNESSE**

En mai dernier, le SIPA sollicitait le Comité Technique du CDG74 sur la création de plusieurs postes en contrats d'apprentissage. En effet, le SIPA souhaite d'une part véritablement s'engager dans l'effort national d'accompagnement à l'éducation de sa jeunesse, valeur qui se doit d'être avant tout portée par les collectivités territoriales. D'autre part, l'apprentissage est également une vraie réponse quant aux problématiques de recrutement de certains métiers en tension par exemple, ou encore lors de besoins en ressources humaines ponctuels et transitoires.

Le Comité Technique ayant rendu un avis favorable sur ces sujets, deux délibérations ont déjà été prises pour créer les postes d'Apprentie Culture en Licence GEPSAC (*Gestion de projets et structures artistiques et culturels*) et d'Apprentie Petite Enfance en Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

Pour ce qui est du service JEUNESSE, depuis la réouverture du service en cours d'année dernière, l'enjeu réside en notre capacité à accompagner l'évolution de ce Pôle, pour lequel des actions de diagnostic et de réflexion ont été engagées sur la phase de démarrage. Il est nécessaire aujourd'hui de passer aux phases de déploiement et de développement.

Pour ce faire, Audrey DE GOVE, notre coordonnatrice Jeunesse, a accueilli récemment Valentin AMBRICO, animateur jeunesse diplômé BPJEPS et titulaire du permis de conduire depuis plus de 3 ans, afin notamment de dynamiser les propositions de sorties à la journée et/ou séjours jeunes avec hébergement. Cela permettra notamment de répondre au fort engouement rencontré par le format « excursion » de ce premier été d'activité.

Cependant, les sorties ayant un coût, elles pourraient être discriminantes, alors même que le service jeunesse a à cœur de porter des valeurs d'inclusion et de démocratisation. La volonté est donc de maintenir l'accueil en présentiel au sein du local jeunes même lors d'activités programmées « hors les murs », nécessitant un troisième animateur dans l'équipe.

Ce poste, dans un souci de contrôle de la masse salariale, est proposé sous la forme d'un contrat d'apprentissage d'un an.

Marion DEMS, qui par ailleurs, a déjà assuré ces fonctions en contrat non permanent lors de l'ouverture du service jeunesse, est actuellement dans une démarche de professionnalisation, et présentera son diplôme BPJEPS cette année en apprentissage. Dans ce cadre, elle a proposé sa candidature que les élus du bureau et la commission jeunesse proposent de retenir.

En revanche, son contrat d'apprentissage ne pouvant techniquement démarrer qu'au 15 novembre 2022 du fait du calendrier de sa formation théorique, il est nécessaire de créer un poste non permanent d'adjoint d'animation territorial dans l'intervalle, d'une durée de 2 mois et demi, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 13 novembre 2022 inclus. A l'issue, Marion « basculera » sur un statut d'apprentie, et ce poste non permanent s'éteindra mécaniquement, sans autre formalité nécessaire.

### **3) Création d'un poste apprenti(e) JEUNESSE**

Dans le prolongement du raisonnement ci-dessus, il est également nécessaire de créer le poste d'Apprenti BPJEPS au sein du service Jeunesse, pour une durée d'un an, s'étendant du 14 novembre 2022 au 10 novembre 2023.

### **4) Modification de poste permanent CRECHE**

Au 31 mars dernier, Agnès BOURGEOIS, à ce moment-là Directrice de la crèche Les Bambins du Chéran en tant que titulaire du grade d'Infirmière en soins généraux, nous faisait parvenir sa demande de mise en disponibilité, souhaitée à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2022. La déclaration de vacance de poste pour recruter son ou sa remplaçante a ainsi été ouverte aux différents grades légalement autorisés pour exercer la fonction de direction d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, à savoir :

- **Grade 1** Infirmier en soins généraux
- **Grade 2** Infirmier en soins généraux hors classe
- **Grade 3** Puéricultrice
- **Grade 4** Puéricultrice hors classe
- **Grade 5** Educateur de jeunes enfants
- **Grade 6** Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

En effet, bien que le diplôme d'Infirmière soit légalement permis pour diriger un EAJE, le SIPA a volontairement souhaité ouvrir son appel à candidature sur des grades témoignant d'une orientation « Petite Enfance » plus affirmée, que ce soit dans les domaines de la pédagogie avec le cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants, ou du soin spécifique aux nourrissons et jeunes enfants jusqu'à 3 ans avec le cadre d'emploi des Puéricultrices.

L'une des candidates, Charlotte PATEYRON, doublement diplômée du Diplôme d'Etat d'Infirmière d'abord (2005), puis du Diplôme d'Etat de Puéricultrice (2016), a remporté l'unanimité auprès des membres du jury, et a ainsi été recrutée sur le poste.

Aujourd'hui, son contrat est rattaché au poste laissé vacant à notre tableau des emplois, à savoir au grade d'Infirmière en soins généraux, ce qui ne posait pas de souci administratif dans un premier temps, du fait de son DE d'Infirmière.

Cependant, Charlotte PATEYRON a émis le souhait de faire valoir à la fois ses compétences médicales mais aussi spécifiques au domaine de la petite Enfance, afin que son DE de Puéricultrice soit reconnu et valorisé. Cette demande se reconnaît tout à fait dans l'intérêt du service, par la montée en compétence qu'elle représente.

Il est donc proposé de modifier l'ancien grade d'Infirmière en soins généraux en un grade de Puéricultrice de classe normale au 1<sup>er</sup> octobre 2022 au tableau des emplois et des effectifs de la collectivité, et d'y affecter Charlotte PATEYRON toujours en tant que Directrice de la crèche « Les Bambins du Chéran ».

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente approuve à l'unanimité les différents points développés ci-dessus.

## II- FINANCES

### Modification de crédits n°1 – Budget Petite Enfance

Lors de la préparation du budget primitif 2022 « Petite Enfance », il avait été prévu à l'article 6288 le remboursement à l'Etat des salaires des Mesdames PIGNIER et GERBAIX (personnel détaché de leur administration d'origine au profit du Syndicat).

La somme demandée prend en compte les années de 2017 à 2020.

Le Trésor Public de RUMILLY souhaite que cette dépense soit prise à en charge à l'article 6218

Il conviendra donc d'établir une modification de crédits de la façon suivante :

- **Débit - 6288 : 287 000 €**
- **Crédit - 6218 : 287 000 €**

Le Conseil Syndicat, après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité, la modification de crédits présentée ci-dessus.

### Modification du protocole des mini-bus

La Commission Sports sous la présidence de Monsieur Jacques ARCHINARD a souhaité modifier le protocole des prêts de véhicules (rédigé en 2021) auprès des associations utilisatrices des installations sportives du Syndicat.

En effet, par délibération du 12 juillet 2021, le Conseil Syndical avait délibéré favorablement pour la mise en place d'un tel document.

Les principales modifications sont les suivantes :

***Les véhicules sont prioritairement réservés à l'usage des services du SIPA. En dehors des besoins propres au SIPA, une mise à disposition aux associations sportives et institutions du territoire est possible.***

***Chapitre 2 – Article 2 : Cinq mises à disposition sont possibles avec les cinquante premiers kilomètres gratuits. Il est possible d'utiliser les 2 véhicules aux mêmes conditions et sur le même trajet.***

***Tout kilomètre supplémentaire sera facturé 0.25 € TTC du kilomètre (vingt-cinq)***

***Chapitre 2 – Article 6 : La demande de réservation sera enregistrée au plus tôt 15 jours avant la date d'utilisation et au plus tard 72 heures avant l'échéance.***

Monsieur Gilles ARDIN souligne qu'une transmission des véhicules entre 2 associations, sans retour préalable auprès des Services Techniques, ne peut être envisageable.

Monsieur Jacques ARCHINARD, le confirme et cette proposition sera retirée du document. Monsieur Jacques ARCHINARD précise que les véhicules sont prêtés aux associations hébergées par le Syndicat et subventionnées par celui-ci.

Il est précisé que Monsieur Martial MALESCOURS, gardien du Pôle, assure cette gestion du parc automobile du Syndicat.

L'assemblée consultée a délibéré favorablement à l'unanimité et demande l'application immédiate du règlement.

### **III- ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Acte notarié validant dé-transfert des bâtiments du Grand Annecy (issus de l'ex-communauté de communes) vers le Syndicat**

Très récemment, le service Juridique du Grand Annecy a pris en charge du dossier de dé-transferts des bâtiments de l'ex-CCPA (laissé en attente depuis 2017). Divers échanges ont eu lieu avec le secrétariat du Syndicat pour valider le parcellaire concerné.

Maître GIROUD, notaire habilité à rédiger l'acte, a également pris part à ces échanges.

Cette question devrait être inscrite très prochainement au Conseil Communautaire et conduira à la signature de l'acte notarié entre le Grand Annecy et la Commune d'Alby sur Chéran et concomitamment la signature de l'acte entre la Commune d'Alby sur Chéran et la Syndicat.

S'en suivra la rédaction d'actes supplémentaires pour les autres parcelles non bâties, sises sur les 11 communes de l'ex communauté de communes.

Pour l'heure, il s'agit pour la Présidente de signer uniquement l'acte notarié validant la pleine propriété des parcelles bâties, liées aux compétences exercées par le Syndicat). Il s'agit des parcelles sur lesquelles se trouvent la Maison de Pays et son annexe, la Maison Intercommunale des Services Publics, le Pôle culturel et sportif et le gymnase René Long auxquelles sont adjointes toutes les parcelles non bâties adjacentes à ces équipements.

Monsieur Jacques ARCHINARD demande à ce que Madame la Présidente prenne contact avec Monsieur le Préfet afin que l'Etat participe financièrement aux frais d'actes engendrés par cette procédure.

En effet, l'Etat a commis un « oubli » dans la prise de d'arrêté (dans les 6 mois qui suivaient celui du Grand Annecy) retransférant l'ensemble des biens au Syndicat.

Monsieur Gille ARDIN intervient en rappelant l'urgence à régulariser ce dossier qui n'a que trop trainé.

Après discussions, le Conseil Syndical autorise à l'unanimité Madame la Présidente à signer l'acte validant la pleine propriété des parcelles bâties, liées aux compétences exercées par le Syndicat.

#### **Convention avec le Département pour le versement de la subvention de fonctionnement de la MISP**

Le Département met en oeuvre ses compétences d'action médico-sociale au plus près des populations. A ce titre, il peut être amené à développer son action dans des lieux, complémentaires aux Pôles Médico-Sociaux, permettant à ses personnels de conduire leurs missions avec la proximité souhaitée.

Le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA), gère la « Maison Intercommunale des Services Publics » qui regroupe des services sociaux et une structure multi-accueil en faveur des habitants du canton.

Le SIPA et le Département ont réuni certains de leurs services respectifs dans ces locaux afin de poursuivre les mêmes objectifs de rapprochement de l'action publique et de la population. Le Département, pour sa part, a mis en place un Relais Médico-Social avec la présence de deux de ses directions, la Direction Développement et Inclusion Sociale et la Direction Enfance Famille Direction Adjointe Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé.

Ce rapprochement a permis de mutualiser des moyens et notamment un poste d'accueil/secrétariat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour lequel un accord conventionnel a été conclu et renouvelé pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce dernier étant arrivé à son terme, il y a lieu d'actualiser et de reformaliser les modalités pratiques et financières concernant ce poste administratif.

### **Convention**

La convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Département participe au financement du poste d'accueil-secrétariat situé dans les locaux de la Maison Intercommunale des Services Publics.

L'agent réalise l'accueil physique et téléphonique des publics, tâche commune au SIPA et au Département.

Spécifiquement pour le Département, elle assure les fonctions suivantes :

accueil, évaluation de La demande, orientation vers les personnels sociaux et médico-sociaux si nécessaire, ou autres organismes, instruction du Revenu de Solidarité Active (RSA), information sur les moyens propres au Département et ceux des autres institutions ou associations, interface entre le Relais et le Pôle Médico-Social (traitement de l'urgence, prise de rendez-vous, messagerie interne au Département ) activité d'accueil et d'assistance administrative au médecin et à la puéricultrice durant la consultation de nourrissons.

L'ensemble des fonctions effectuées pour le Département est évalué à 35% de son temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 suite à l'analyse de baisse d'activité concernant les missions du Conseil Départemental durant les années précédentes.

Après ce temps d'échange, Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité, Madame la Présidente à signer ladite convention.

## **DOSSIER NON SOUMIS A DELIBERATION**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Création d'un city stade** : Depuis plusieurs mois, il est évoqué la création d'un City-stade en lieu et place du Skate-Park. Des démarches ont été engagées auprès de professionnels et un projet a été réalisé. Courant juillet 2022, certains Elus ont pu se rendre auprès de différentes communes du territoire de l'Albanais pour visualiser ce type d'installation.

Monsieur Jacques ARCHINARD demande que ce projet fasse partie d'une l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sollicitée pour les aménagements à venir. Cela permettrait une harmonisation des futures réalisations mais aussi la possibilité d'obtenir un financement avantageux.

Madame Jocelyne BOCH souligne que l'emplacement existe et qu'il est dommageable, pour la Jeunesse, du territoire de ne pas engager les travaux rapidement, d'autant plus que cette dépense était inscrite au budget primitif 2022.

Monsieur Gilles ARDIN rappelle que la création du City Stade n'empêcherait pas les autres aménagements de se réaliser car le lieu correspond en tout point à l'emplacement d'une telle structure.

Madame Jocelyne BOCH propose que ce point soit revu lors du prochain Conseil Syndical.

**Création Pôle-Foot** : L'étude juridique et financière sollicitée auprès de Madame LEBRUN du Cabinet KOPFLER sera adressée au Syndicat fin septembre 2022. A sa réception, une réunion sera programmée pour échanger sur l'issue de ce dossier.

**Gendarmerie** : Suite au projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire d'Alby sur Chéran une réunion avec les Instances Départementale et les Elus du Syndicat aura lieu le Jeudi 13 octobre à 20 h 00.

Durant cette réunion, il sera fait également le point sur la présence des Services auprès de la population du Pays d'Alby.

**Matériel de Gymnastique** : Depuis plusieurs mois le stockage du matériel de gymnastique dédié aux Ecoles primaire et maternelle du Pays d'Alby pose problème.

Monsieur Jacques ARCHINARD s'engage à traiter ce dossier dans les meilleurs délais.

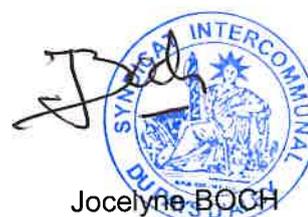
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**

La Secrétaire de Séance,



Noëlle DELORME

La Présidente



Jocelyne BOCH